

221C2463
FR0000120644-FS0757

21 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DANONE
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 septembre 2021, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société DANONE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 35 435 300 actions DANONE représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société MFS Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 687 640 000 actions représentant 713 938 148 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.